23 AOÛT 2022

KROIL

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit :	**KROIL**
Usage du produit :	Agent Pénétrant/Lubrifiant pour usage Industriel
Fabricant :	Kano Laboratories LLC., 1000 East Thompson Lane, Nashville, TN 37211
Numéro de téléphone d'urgence :	Chemtrec 1 (800) 424-9300
Numéro de téléphone du fabricant :	615-833-4101
Site web :	www.kroil.com
Date de préparation de la FDS :	23 août 2022

SECTION 2. RECONNAISSANCE DES DANGERS

Classification du SGH/HAZCOM 2012/WHMIS 2015 :

CLASSIFICATION EN MATIÈRE DE SANTÉ :	CLASSIFICATION PHYSIQUE :
Irritation cutanée - Catégorie 2 Irritation des yeux - Catégorie 2A Danger par aspiration - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1	Liquide inflammable - Catégorie 3

Éléments de l'étiquette

DANGER !

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Réaliser une mise à la terre ou une liaison du contenant et de l'équipement de réception.
Utilisez un équipement à l'épreuve des explosions électriques, de la ventilation et du matériel d'éclairage.
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer la brume ou les vapeurs.
Se laver soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection appropriés et une protection pour les yeux.
EN CAS D'INGESTION : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser de nouveau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.
En cas d'incendie : Pour éteindre, utiliser du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs ou de la mousse.
Garder sous clef. Tenir au frais.
Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	NO CAS	%
Distillats pétroliers durement hydrotraités	64742-52-5	30-50
Hydrocarbure aliphatique à faible pression de vapeur (LVP)	64742-47-8	20-40
Alcools terpéniques*	Exclusif	7-13
Diisobutylcétone (2,6-diméthylheptan-4-one ; 4- heptanone, 2,6-diméthyl)	108-83-8	7-13
Alcool diacétonique (2-hydroxy-2-méthyl-4-pentanone ; 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one)	123-42-2	1 – <3
Alcool isobutylique (1-propanol, 2-méthyl- ; isobutanol)	78-83-1	1 – <3

Le pourcentage exact reste une donnée confidentielle appartenant à la société ou est une variante de la formule.

*** Réclamation HMIRA déposée le 2022-07-26 ; RN : 03479702 .**

SECTION 4. PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes pour s'assurer que le matériau est éliminé par lavage. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe ou persiste.

PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Lavez bien la région du contact avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Laver les vêtements avant de les utiliser à nouveau.

INHALATION : Transporter la victime à l'air frais. Au besoin, donnez la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, demandez à un personnel qualifié de donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.

INGESTION : Ne PAS faire vomir. Gardez la victime calme et au chaud. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter un médecin immédiatement.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS : Peut causer une irritation oculaire et cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation respiratoire et des effets sur le système nerveux central tels que le mal de tête, étourdissement, nausée et vomissement. Nocif ou mortel si avalé. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

INDICATION D'ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET TRAITEMENT SPÉCIAL, S'IL Y A LIEU : Si avalé, obtenir immédiatement une aide médicale.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

AGENT EXTINCTEUR APPROPRIÉ (OU INAPPROPRIÉ) : Utiliser dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs et les structures.

DANGERS PRÉCIS DÉCOULANT DU PRODUIT CHIMIQUE : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se dissiper le long des surfaces jusqu'aux sources d'ignition isolées et revenir en arrière. Ne jamais utiliser une torche de soudage ou un chalumeau sur ou à proximité des conteneurs (même vide) parce que le produit peut prendre feu de manière explosive. Les produits de la combustion peuvent être dangereux : Les oxydes de carbone, les composés organiques, la fumée et les vapeurs.

ÉQUIPEMENT PERSONNEL SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection intégraux. Maintenir au frais les conteneurs exposés au feu avec de l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE : Portez des vêtements protecteurs appropriés pour éviter le contact avec les yeux et la peau y compris des gants étanches, des lunettes de sécurité et un respirateur au besoin. Enlever toutes les sources d'inflammation telles que les flammes nues, l'équipement produisant des étincelles, les veilleuses, etc. Ventiler la zone avec un dispositif antidéflagrant.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Éviter le rejet dans l'environnement. Les déversements et les décharges doivent être reportés comme il est exigé par les autorités en charge.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE : Couvrir avec un matériau absorbant inerte et recueillir dans un conteneur approprié pour l'élimination.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER : Évitez de respirer les vapeurs, les aérosols et les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement la peau exposée avec du savon et de l`eau après son usage. Tenir le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes autres sources d'allumage. Ne pas fumer dans les zones d'entreposage ou d'utilisation.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Ne pas couper, braser, souder ou meuler des contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants. Suivez toutes les précautions relatives à la FDS dans la manipulation des conteneurs vides.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DU STOCKAGE, Y COMPRIS TOUTES INCOMPATIBILITÉS : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des agents oxydants et autres matières incompatibles. Conserver les contenants fermés.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION
Distillats de pétrole sévèrement hydrotraitée (en tant qu'huile minérale)	5 mg/m3 - MPT, valeur PEL de l'OSHA (sous forme de brume d'huile) 5 mg/m3 - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction inhalable)
Hydrocarbures aliphatiques (faible tension de vapeur)	100 ppm - MPT recommandé par le fabricant
Additif exclusif	Pas de limite établie.
Diisobutylcétone	50 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 25 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one	50 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 50 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH
Alcool isobutylique	100 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 50 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS : Utiliser avec une ventilation générale appropriée ou à aspiration localisée afin de maintenir les concentrations en dessous des limites d'exposition professionnelle. Utiliser un équipement et un câblage électriques antidéflagrants si nécessaire.

ÉQUIPEMENT PERSONNEL DE PROTECTION :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si les limites d'exposition qui figurent ci-dessus sont dépassées, un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches de protection contre les vapeurs organiques peut être utilisé. Pour une plus forte exposition, un respirateur à adduction d'air pourrait être nécessaire. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et les normes OSHA 1910.134, ANSI Z88.2.

PROTECTION DES MAINS : Des gants imperméables sont recommandés afin d'éviter un contact avec la peau.

PROTECTION POUR LES YEUX : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques sont recommandées.

PROTECTION DE LA PEAU : Des vêtements imperméables comme requis afin d'éviter un contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

MESURES D'HYGIÈNE : Des installations sanitaires et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence adéquats devraient être disponibles dans la zone de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide légèrement rougeâtre	**Odeur :**	Odeur de solvant.
Seuil olfactif :	Non disponible.	**pH :**	Non disponible.
Point de fusion/congélation :	Non disponible.	**Point/limites d'ébullition :**	Non disponible.
Point d'éclair :	132 °F (55,5 °C), méthode Tagliabue en vase ouvert	**Taux d'évaporation :**	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.	**Limites d'inflammabilité :**	LES : 10.9% (Alcool Aliphatique #2) LIE : 0,6 % (hydrocarbure aliphatique LVP)
Tension de vapeur :	Non disponible.	**Densité de vapeur :**	Non disponible.
Densité relative :	0.8596	**Solubilités :**	Solubilité négligeable dans l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.	**Température d'autoignition :**	Non disponible.
Température de décomposition :	Non disponible.	**Viscosité :**	Non disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune réactivité connue.

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable sous des conditions d'utilisation ou d'entreposage normal.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune possibilité connue de réactions dangereuses.

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et toutes les autres sources d'allumage.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Éviter les agents oxydants puissants, les agents réducteurs, les acides et les bases.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La combustion produira des oxydes de carbone, de l'acétone, des émanations âcres et de la fumée.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

YEUX : Peut provoquer une irritation des yeux accompagnée de rougeur, larmoiement et picotement.

PEAU : Peut causer une irritation accompagnée de rougeurs, d'une éruption cutanée et d'une enflure. Un contact prolongé et répété peut provoquer un dégraissement de la peau et une dermite. Le contact répété peut provoquer une sensibilisation cutanée (réaction allergique cutanée) chez certaines personnes.

INHALATION : L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires supérieures ainsi qu'une dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure la toux, une respiration sifflante, un essoufflement, un mal de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la fatigue et une perte de conscience.

INGESTION : Si avalé, le produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale accompagnée de douleurs abdominales, de nausées, de vomissements et de diarrhée, et la dépression du système nerveux central avec des symptômes incluant des maux de tête, des étourdissements, une intoxication, une faiblesse, des nausées et des vomissements. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

DANGER CHRONIQUE : Aucun danger chronique n'est prévu.

STATUT CANCÉROGÈNE : Aucun des composants de ce produit présents à plus de 0,1 % ne figure sur la liste des cancérogènes de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

TOXICITÉ AIGUE : Les essais toxicologiques de ce produit en tant que mélange n'on pas été effectués.
Distillats de pétrole fortement hydrotraités : DL50 orale du rat - >5000 mg/kg ; DL50 lapin dermique - > 2000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - 2,18 mg/L/4 h
Hydrocarbure aliphatique de faible pression de vapeur : DL50 orale du rat - > 2000 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 5 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 6,8 mg/L/4 h.
Additif exclusif : DL50 orale du rat - 3 200 mg/kg ; DL50 lapin dermique - 5 000 mg/kg
Diisobutylcétone : DL50 orale du rat - 5 233 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - 14,5 mg/L/4 h.
Alcool diacétonique : DL50 orale du rat - 3 002 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 1 875 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 7,6 mg/L/4 h.
Alcool isobutylique : DL50 orale du rat - > 2 830 mg/kg ; CL50 inhalation rat - 24,6 mg/L/4 h ; DL50 lapin dermique - > 2 000 mg/kg

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ : Aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce produit.
Distillats de pétrole fortement hydrotraités : 48 h CE50 *Daphnia magna* - > 1000 mg/L
Hydrocarbure aliphatique de faible pression de vapeur : 96 h CL50 *Oncorhynchus mykiss* - 2,9 mg/L
Ingrédient exclusif : 48 h CE50 *Daphnia magna* - 17 - 28 mg/L
Diisobutylcétone : 96 h CL50 *Oncorhynchus mykiss* - 30 mg/L ; 48 h CE50 *Daphnia magna* - 37,2 mg/L ;
Alcool diacétonique : 96 h CL50 *Oryzias latipes* - > 100 mg/L ; 48 h CE50 *Daphnia magna* - > 1000 mg/L ; 72 h CE50 *Pseudokirchneriella subcapitata* - > 1000 mg/L
Alcool isobutylique : 96 h CL50 *Pimephales promelas* - 1 430 mg/L ; 48 h CE50 *Daphnia pulex* - 1 100 mg/L ; 72 h CE50 *Pseudokirchneriella subcapitata* - 1 799 mg/L

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : L'alcool diacétonique et l'alcool isobutylique sont facilement biodégradables.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Pas de données disponibles.

MOBILITÉ DANS LE SOL : Pas de données disponibles.

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

INSTRUCTION D'ÉLIMINATION : Éliminer le produit en accord avec toutes les règlementations locales, de l'état/provinciales et fédérales.

EMBALLAGE CONTAMINÉ : Offrir les matériaux d'emballage rincés aux installations de recyclage locales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	NUMÉRO ONU	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	CLASSE DE DANGER	GROUPE D'EMBALLAGE	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
DOT (DANS DES CONTENANTS < 119 GALLONS)		À l'exception des matières dangereuses (Hazmat)			
DOT (DANS DES CONTENANTS > 119 GALLONS)	UN1993	Liquide inflammable, n.s.a. (Alcools aliphatiques, distillats de pétrole)	3	PGIII	Aucun danger pour l'environnement.
DOT AÉRIEN	UN1993	Liquide inflammable, n.s.a. (Alcools aliphatiques, distillats de pétrole)	3	PGIII	Aucun danger pour l'environnement.
TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES, TMD (DANS DES CONTENANTS < 119 GALLONS)		N'est pas règlementé pour les petits moyens de confinement			
TMD (DANS DES CONTENANTS > 119 GALLONS)	UN1993	Liquide inflammable, n.s.a. (Alcools aliphatiques, distillats de pétrole)	3	PGIII	Aucun danger pour l'environnement.
IMDG	UN1993	Liquide inflammable, n.s.a. (Alcools aliphatiques, distillats de pétrole)	3	PGIII	Aucun danger pour l'environnement
IATA	UN1993	Liquide inflammable, n.s.a. (Alcools aliphatiques, distillats de pétrole)	3	PGIII	Aucun danger pour l'environnement

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est connue.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX DES É.U. :

Quantité rapportable sous la section 103 CERCLA : Ce produit a une quantité à déclarer (QD) de 166 666 lb (basée sur la QD pour l'alcool isobutylique de 5 000 lb présent à < 3 %). Les déversements supérieurs à cette quantité à déclarer doivent être déclarés au « National Response Center » (Centre d'intervention nationale). De nombreux états ont des exigences de rapport de dégagement plus strictes. Le rapport des déversements requis sous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

RÈGLEMENTS ÉTATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION :

Proposition 65 de la Californie : AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment au bêta-myrcène, reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.

SARA TITLE III:

Catégorie de danger pour la section 311/312 : Consulter la section 2 pour la classification de risque de l'OSHA.

Produits chimiques toxiques, article 313 : Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313, titre III de la SARA : Aucun.

Section 302 Substances extrêmement dangereuses(TPQ) : Aucune substance extrêmement dangereuse selon la section 302.

INVENTAIRES CHIMIQUES INTERNATIONAUX :

Statut EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA.

LIS du Canada : Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans la Liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

CLASSIFICATION SIMD :	Santé - 2	Inflammabilité - 2	Danger physique - 0
ÉVALUATIONS NFPA :	Santé - 2	Inflammabilité - 2	Instabilité - 0

COMMENTAIRE SUR LA RÉVISION DE LA FDS : Mise à jour des section 15.

DATE DE PRÉPARATION : 23 août 2022

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE : 10 juillet 2022

L'information fournie ci-dessus a été obtenue en se basant sur des données scientifiques actuelles et disponibles. De nouvelles informations peuvent survenir de temps en temps, ce qui rendrait les conclusions de ce rapport, obsolètes. Par conséquent aucune garantie n'est donnée quant à l'application de cette information par l'usager à ses propres fins ou quant aux conséquences d'un usage adéquat ou mauvais.